

Monsieur le Directeur général délégué, cher Jérôme Bastianelli,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis

Je suis très heureux d'ouvrir ce colloque consacré à la participation des citoyens aux politiques des patrimoines, et de le faire ici, au musée du Quai Branly-Jacques Chirac, que je remercie chaleureusement de nous accueillir.

Ce colloque est une belle occasion de rassembler la communauté du patrimoine. Une belle occasion de nous retrouver « entre nous » : professionnels des politiques patrimoniales, fonctionnaires, praticiens, chercheurs, acteurs des réseaux et fédérations professionnelles. Ce faisant, **nous renouons d'une certaine manière avec la grande tradition des « Entretiens du patrimoine » que j'aimerais ressusciter**, car nous avons besoin de moments pour réfléchir ensemble, échanger et débattre des sujets qui animent notre champ d'action.

Cette rencontre est placée sous le signe de l'innovation, ce dont je me réjouis.

Nous devons en effet ce colloque à **une mission d'étude que mon prédécesseur, Philippe Barbat, a confié à quatre inspecteurs du patrimoine** sur le thème plus que jamais actuel de la participation des citoyens aux politiques patrimoniales. Cette mission a débouché sur un rapport et ce rapport va servir de support à nos discussions, ce qui, en soi, est une première marque d'originalité.

J'ajoute - et au fond c'est logique vu le thème qui nous rassemble aujourd'hui – que ce rapport a fait l'objet d'**un travail préparatoire que je qualifierais tout à la fois d'itératif et d'interactif.**

De fait, **un webinaire** interne au ministère de la culture a été organisé le 26 novembre dernier pour lancer le sujet auquel une cinquantaine de personnes ont participé à l'heure du déjeuner, ce qui témoigne d'un vrai intérêt.

Egalement tenue à distance, une journée entière, celle du 18 janvier, a ensuite permis aux membres de la mission d'approfondir leurs intuitions à travers l'organisation de 5 ateliers participatifs réunissant cette fois plus de 200 personnes.

Du coup, le rapport initial n'a cessé d'évoluer, de s'enrichir, à la manière d'un instrument de travail sans cesse remanié.

Habituellement, la présentation d'un rapport se traduit par une restitution unilatérale, sans participation ou mise à contribution de ceux auxquels il est destiné.

Ce ne sera pas le cas aujourd'hui puisque nous prolongeons la méthode retenue en organisant une présentation dynamique de ce rapport et en donnant la parole aux responsables des cinq ateliers réunis le 18 janvier dont les participants sont issus de champs patrimoniaux très différents, professionnels comme membres de la société civile.

Quelques mots encore sur le sujet qui nous rassemble.

La participation des citoyens aux politiques patrimoniales est un phénomène relativement récent qui bouscule les formes traditionnelles que nous connaissons tous. Un phénomène qui va désormais bien au-delà du bénévolat classique.

Je n'en prendrai qu'un exemple, celui des outils de protection du patrimoine que nous avons mis en place ces dernières années - je pense aux sites patrimoniaux remarquables ou aux domaines nationaux issus de la loi LCAP de 2016. Ces outils nouveaux font en effet la part belle à la concertation et à la participation citoyenne des habitants des zones concernées. De la même manière, le label du patrimoine, mondial si prisé par les collectivités qui le sollicitent, tient le plus grand compte de l'adhésion des communautés qui vivent à proximité du monument ou du site concerné. De vrais débats s'instaurent partout, relayés par des citoyens et des associations très investis, signe que le patrimoine peut mobiliser des foules, ce dont le directeur général des patrimoines et de l'architecture que je suis ne peut que se réjouir même si la pression médiatique n'est pas toujours facile à gérer...

Un mot, enfin, pour **saluer les acteurs de cette journée**, à commencer par Sylvie Le Clech, Pierre Pénicaud, Simon Piéchaud et Bruno Saunier, les quatre inspecteurs du patrimoine chargés de cette mission d'étude. Issus de spécialités différentes et complémentaires (musées, archives, monuments historiques), ils ont réalisé ces derniers mois **un travail considérable**, auditionnant plus de 250 témoins (fonctionnaires, chercheurs, élus, fédérations et associations, propriétaires de monuments historiques...) et coordonnant le travail de synthèse nécessaire à l'établissement de ce rapport.

J'en profite pour signaler que ces quatre inspecteurs font partie de la **délégation à l'inspection, la recherche et l'innovation (DIRI)**, structure nouvelle créée il y a juste un an au sein de la direction générale des patrimoines et de l'architecture pour précisément contribuer à son « réarmement intellectuel ». Je salue donc l'ensemble de ses membres ici présents, et notamment Pascal Mignerey, leur « primus inter pares ».

Enfin, je forme le vœu que la journée qui s'ouvre permette d'enrichir encore la réflexion autour de ce thème capital.

Je ne serai pas plus long pour vous laisser entrer sans tarder dans le vif du sujet, en me réjouissant tout particulièrement que cette matinée de travail soit conclue par notre Ministre.

Merci de votre attention.